



D É C I S I O N

Portant attribution du marché de fourniture de pneumatiques rechapés pour le parc de véhicules VL et PL de la CC ACVI

LOT 2 : FOURNITURE DE PNEUMATIQUES RECHAPES POUR LE PARC DE VEHICULES Légers

CC ACVI / EUROMASTER France SAS

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

Vu la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords cadre ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019, et notamment son article R2123-1,

Vu le guide interne de la Commande Publique de la CC ACVI,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Vu le dossier de consultation des entreprises portant sur la fourniture de pneumatiques rechapés pour le parc de véhicules VL et PL de la CC ACVI,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 06 avril 2023 au BOAMP lançant la consultation selon la procédure de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour la fourniture de pneumatiques pour les véhicules légers,

Considérant la nature des prestations et l'étendue des besoins à satisfaire, la forme du marché la mieux adaptée est celle d'un marché à prix unitaires,

Considérant le choix du pouvoir adjudicateur attribuant le lot 2 du présent marché à l'entreprise EUROMASTER France SAS sise 180 Avenue de l'Europe – 38 330 MONTBONNOT (SIRET n°392 527 404 04670) ; cette dernière présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER le marché de fourniture de pneumatiques rechapés pour le parc de véhicules VL et PL de la CC ACVI, Lot 2 Pneumatiques rechapés pour le parc de véhicules Légers , N° **2023F05PNEU2** à l'entreprise EUROMASTER France SAS sise 180 Avenue de l'Europe – 38 330 MONTBONNOT (SIRET n°392 527 404 04670) et ce pour un montant minimum de 10 000.00-€ HT (dix mille euros hors taxe, TVA en vigueur en sus), et maximum de 25 000.00-€ HT (vingt cinq mille euros hors taxe, TVA en vigueur en sus),

ARTICLE 2 : DIT que le présent contrat est conclu pour une période initiale de 12 mois, reconductible une fois pour une période de 12 mois,

ARTICLE 3 : DIT que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

ARTICLE 4 : DE PRECISER que le présent acte fera l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat et d'une notification auprès du titulaire du marché,

ARTICLE 5 : DE SIGNER toutes les pièces relatives à ce dossier,

ARTICLE 6 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 22/09/2023

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

**Le président
Antoine PARRA**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.